
Adresse de la société populaire de Mandres (Seine-et-Oise), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mandres (Seine-et-Oise), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 169;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19723_t1_0169_0000_2

Fichier pdf généré le 15/07/2019

d'une quatrième à laquelle ils ne pourroient satisfaire, malgré tout leur désir d'être utiles à la patrie; ils attendent de la justice nationale une décharge de toute réquisition jusqu'à la récolte prochaine.

Renvoyé au comité de Salut public (83).

31

Les citoyens composant la société populaire de la même commune [Mandres, Seine-et-Oise] paroissent à la barre pour féliciter la Convention sur son Adresse au peuple français, qu'ils regardent comme le dernier coup porté aux anthropophages qui, depuis trop long-temps, se sont abreuvés de sang humain, et qui voudroient encore ramener ce règne d'abomination.

Mention honorable, insertion au bulletin (84).

[*La société populaire de Mandres à la Convention nationale, Mandres, le 30 brumaire an III*] (85)

Citoyens représentans,

Votre adresse au peuple français porte le coup de la mort aux monstres anthropophages qui trop long tems se sont abreuvés de sang humain et qui voudroient ramener ce règne d'abominations, incomparable par ses atrocités aux règnes des plus féroces tyrans de l'histoire.

Les principes qu'elle renferme sont les nôtres; ils doivent être ceux de tous les hommes de bien.

La société populaire de Mandres, s'étant pénétrée de cette vérité, après plusieurs lectures de votre adresse, a unanimement arrêté d'en témoigner sa reconnaissance à la Convention nationale, en l'assurant de son entier dévouement.

Soyez courageux, législateurs, soyez toujours le bouclier impénétrable du peuple qui vous a confié ses destinées, et contre lequel viendront se briser les poignards aigus de ses assassins. Continuez à poser d'une manière solide et inébranlable les bases et les principes qui doivent assurer le bonheur de la prospérité.

Mais si vous voulez y parvenir, faites sans cesse gronder le tonnerre national sur les têtes coupables de tous les tigres carnassiers, de tous ces hommes tarés et flétris avant la Révolution, qui depuis se sont déguisés sous le masque hypocrite du patriotisme, pour remplir de deuil le sol de la République, et qui, s'ils n'étoient réprimés par des mesures sévères et vigoureuses, achemineroient de le couvrir de sang, pour ensuite jouir paisiblement des dépouilles de leurs victimes, car tel a toujours été, n'en doutez pas, leur véritable but.

(83) P.-V., L, 100.

(84) P.-V., L, 101.

(85) C 328 (2), pl. 1455, p. 20. *Bull.*, 6 frim. (suppl.); *Débats*, n° 793, 925; *J. Perlet*, n° 793.

Quant à nous, citoyens représentans, nous jurons de mourir, s'il le faut, pour le salut de la République et la défense de la liberté.

Vive la Convention nationale!

Fait et signé en la salle des séances de la société populaire, ce trente brumaire l'an 3^{ème} de la République française et indivisible.

Suivent 70 signatures.

32

Les citoyens de la section de l'Indivisibilité [Paris] sont admis à la barre; ils félicitent la Convention nationale sur les mesures énergiques qu'elle a prises pour briser le sceptre de fer qui écrasait les meilleurs citoyens, les amis les plus sincères de la liberté, les plus ardens prosélytes du gouvernement républicain. Ils ne sont plus, disent-ils, ces tigres altérés de sang des Français, ces dominateurs féroces qui prétendoient s'élever au-dessus de la représentation nationale, qui vouloient perpétuer le règne de la terreur, parce qu'elle leur assurait les richesses nationales, parce qu'elle leur garantissait l'impunité.

Mention honorable, insertion au bulletin (86).

[*Les citoyens de la section de l'Indivisibilité à la Convention nationale, le 30 brumaire an III*] (87)

Citoyens représentans,

Il est enfin brisé ce sceptre de fer qui écrasait les meilleurs citoyens, les plus sincères amis de la liberté, les ardens prosélytes du gouvernement républicain. Ils ne sont plus ces tigres altérés du sang des français, ces dominateurs féroces qui prétendoient s'élever au dessus de la représentation nationale, qui vouloient perpétuer le règne de la terreur parce qu'elle leur assurait les richesses nationales, parce qu'elle leur garantissait l'impunité, leur destruction est votre ouvrage.

La probité respire, la justice a repris la marche imposante et majestueuse, la nature a recouvré ses droits, le père ne craint plus d'avouer ses enfans, l'ami ose embrasser son ami, le soldat valeureux qui combat pour notre liberté ne tremble plus sur le sort des auteurs de ses jours, c'est là encore votre ouvrage.

Bientôt tous les complots déjoués, toutes les factions abattues, tous les tyrans anéantis, tous les dilapidateurs de la fortune publique, tous les sicaires, tous les assassins de la patrie recherchés et punis, la France deviendra l'heureux azile de toutes les vertus et ce sera encore votre ouvrage.

(86) P.-V., L, 101.

(87) C 328 (2), pl. 1455, 18. *Bull.*, 6 frim. (suppl.). *Rép.*, n° 66 (suppl.); *F. de la Républ.*, n° 66; *J. Fr.*, n° 791.